



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330-3 (2018) RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT TOUT AUTRE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 août 2018, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 12-5 RM330-3 (2018) relatif au stationnement;
- le 10 septembre 2018, le conseil municipal adoptait ledit règlement;
- l'objet du règlement a pour but d'abroger et de remplacer tout autre règlement relatif au stationnement ainsi qu'a pour but d'intégrer des dispositions visant à interdire le stationnement tels que roulotte, tente-roulotte, véhicule récréatif ou autre véhicule de même nature dans la voie publique;
- l'original du règlement numéro 12-5 RM330-3 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 19 septembre 2018.

La greffière,

Geneviève Dupras